

Bonjour

Pour les retardataires : le montant de la cotisation **2024 a été fixée à 10 €.** (Assemblée Générale 2023)

Ce montant est à verser au compte **BE69 0013 7095 7378 de l'ASBL 19ACh à 1090 Bruxelles.**

Au cas où le compte effectuant le versement ne serait pas au nom du membre, il est demandé de le faire indiquer dans la rubrique
« communication ».

Merci à tous